

**AYVENS**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION  
D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU A EMETTRE**

**(Assemblée générale mixte du 13 mai 2026 - 21ème résolution)**

PricewaterhouseCoopers Audit  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2, Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU A EMETTRE**

**(Assemblée générale mixte du 13 mai 2026- 21ème résolution)**

A l'assemblée générale  
**Ayvens**  
Tour Granite – CS 50318,  
17, Cours Valmy  
92800 Puteaux

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des mandataires sociaux de la Société dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-60 du Code de commerce pour le président du Conseil d'administration, le directeur général et les directeurs généraux délégués, des membres du personnel salarié ou de certaines catégories d'entre eux, tant de la Société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 0,40 % du capital de la société au moment de l'attribution. Au sein de ce plafond, les attributions au profit des dirigeants mandataires sociaux de la Société ne pourraient pas représenter plus de 0,10 % du capital social.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

**Ayvens**

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 15 avril 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG S.A.

 Amel HARDY-BEN BDIRA  Ridha Ben Chamek  Guillaume Mabilie  Maxime Vandebroek

Amel Hardy-Ben Bdira    Ridha Ben Chamek    Guillaume Mabilie    Maxime van den Broek